



Garantie remboursement si pas satisfait

Par **livrat**, le **18/08/2019** à **10:52**

bonjour,

j'ai été sollicité, par une vente par correspondance, au sujet d'une méthode, non traditionnelle, d'amincissement, par simple sollicitation hypnotique du cerveau.

Comme j'ai des doutes sur l'efficacité de cette méthode , je voudrai savoir, avant de payer , quel crédit je peux avoir concernant leur promesse commerciale de remboursement intégral en cas de non satisfaction.

Est-ce qu'il suffit de se procurer les conditions générales de vente pour cela ?

Par **BrunoDeprais**, le **18/08/2019** à **13:13**

Bonjour

Soit le délai de rétractation de 14 jours, et si au delà, un engagement contractuel de la part du fournisseur, sachant que s'il met la clé sous la porte, ce sera pour votre pomme.

Par **morobar**, le **18/08/2019** à **16:51**

Bonsoir,

[quote]

Soit le délai de rétractation de 14 jours

[/quote]

Vraisemblablement pas de délai de rétractation.

Mais il est utile de lire **ENTIEREMENT** les CGV, l'engagement commercial de remboursement pouvant être subordonné à des conditions.

D'une façon générale il faut bien avoir conscience des enjeux avant de se dire " si cela foire, je te me les traine au tribunal cela ne fera pas un pli".

Par **livrat**, le **18/08/2019** à **18:38**

bonjour,

il n'y a pas effectivement de possibilité de se retracter.

[quote]

l'engagement commercial de remboursement pouvant être subordonné à des conditions.[/quote]

oui, mais quelles conditions ? Il est juste précisé que la demande de remboursement doit leur parvenir par courriel, dans un délai d'un an, après paiement de la commande.

Est-ce qu'ils peuvent, par exemple demander un justificatif médical, prouvant que le traitement n'a eu aucun effet sur la perte de poids, entre la date de commande et la date de demande de remboursement ?

Par **morobar**, le **19/08/2019** à **08:57**

Pour moi, j'assimile toutes ces méthodes à des attrapes-nigaud.

Alors avant d'adhérer le minimum est de connaître les conditions d'achat et aussi de garantie commerciale.

Pas de conditions claires====> pas d'achat.====> pas de déception.

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2019** à **08:39**

Bonjour

Je plussoie l'avis de Morobar. :-)